



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels administratifs
techniques, sociaux et de santé
DPATS

Circulaire n° 2024-08

Affaire suivie par :

DPATS 1 : AAE - SAENES

Colette DEFREL ☎ : 01.30.83.41.47

Mél : ce.dpats1@ac-versailles.fr

DPATS 2 : ADJAENES

Bruno LONEGA ☎ : 01.30.83.42.11

Mél : ce.dpats2@ac-versailles.fr

DPATS 3 : MDS

Fabien DIVENAH ☎ : 01.30.83.42.22

Mél : ce.dpats3@ac-versailles.fr

DPATS 4 : ITRF - ATRF

Xavier-Gil Erialc ☎ : 01.30.83.49.89

Mél : ce.dpats4@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

A	Rectorat	A	INSPE
A	DSDEN	A	Universités et IUT
	78	A	Gds. Etab. Sup
	91	A	CANOPE
	92	A	FEI
	95	A	CIO
A	Circonscriptions	A	CNED
	78	A	CREPS
	91	A	CROUS
	92	A	DDCS
	95		78
A	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92	A	DRONISEP
	95	A	INSEI
A	Collèges	A	INJEP
	78	A	SIEC
	91	A	Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
A	MELH		
A	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
A	ERPD		

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.

Annexe 8 p.

Total 10 p.

Versailles, le 26 février 2024

Etienne Champion,
recteur de l'académie de Versailles

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services de l'éducation nationale, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et directeurs de CIO, Mesdames et Messieurs les Présidents d'Université et d'établissement de l'enseignement supérieur, Madame la Directrice du CROUS, Mesdames et Messieurs les Directeurs des EPNA, Mesdames et Messieurs les chefs de division des services académiques,

Objet : Calendrier et procédure pour les demandes de congés parentaux, congés de présence parentale, congés de proche aidant et congés de solidarité familiale des personnels ATSS et ITRF - Rentrée scolaire 2024

Référence(s) :

- Code général de la fonction publique
- Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée
- Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié
- Décret n°2006-536 du 11 mai 2006 modifié
- Décret n°2020-1557 du 8 décembre 2020 modifié
- Décret 2013-67 du 18 janvier 2013

POINTS CLES :

Demandes de congés parentaux, de congés de présence parentale, congés de proche aidant et congés de solidarité familiale au titre de l'année 2024-2025.

CALENDRIER :

Demandes à transmettre au service de gestion, visées par le supérieur hiérarchique, impérativement avant le début du congé ou avant l'expiration de la période en cours.

La présente circulaire a pour objet de vous informer sur le calendrier et les procédures administratives des demandes de congés parentaux, de congés de présence parentale, de congés de proche aidant et de congés de solidarité familiale auxquels les personnels ATSS et ITRF, peuvent prétendre au titre de la rentrée scolaire 2024.

Vous trouverez en annexe le rappel des dispositions réglementaires et, le cas échéant, les imprimés à utiliser par ces personnels.

Les demandes doivent être transmises selon les délais indiqués en fonction du congé, revêtues du visa du supérieur hiérarchique, à la DPATS par courriel aux adresses suivantes :

ce.dpats1@ac-versailles.fr : AAE, SAENES

ce.dpats2@ac-versailles.fr : ADJAENES

ce.dpats3@ac-versailles.fr : Infirmiers, ASSAE, Médecins, CTSSAE

ce.dpats4@ac-versailles.fr : ATRF, TECH, ASI, IGE, IGR.

- Congé parental : annexe 1-B
- Congé de présence parentale : annexe 2-B
- Congé de proche aidant : annexe 3-B
- Congé de solidarité familiale : annexe 4-B

Je vous remercie d'assurer la diffusion de cette circulaire et de ses annexes à l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie adjointe – DRH
Signé : Nathalie LAWSON